U 09-2

ANNEXE III
PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIALE D'UN VEHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR à 3,5 t

Date du contrôle : **13/02/2019**
N° du contrôle : **CF180530**
Carrossier : **MEILLER, 3a route de LYON, 67640 LIPSHEIM**
Date d'échéance de la qualification : **7 février 2022 (Voir attestation ci-jointe)**

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2)

(D 1) Marque : **SCANIA**
(D 2) Type, Variante, Version : **N343 G0B61421A4IE3Ax H410OA100D0000D**
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : **YS2G8X40009245861**
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC): **32000kg**
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) : **44000kg**
(G) Masse en service (G1 + 75) : **14735kg**
(G 1) Poids à vide national (PV): **14660kg**
(J 1) Genre national: **CAM**
(J 3) Carrosserie, désignation nationale (3): **BENNE**
(P 6) Puissance administrative (CV) : **34**
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): **2**

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V 9)

DIMENSIONS Longueur L = **8,90m** Largeur l = **2,55m** Surface : **22,7m2**

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :
Je soussigné, MEILLER sarl, carrossier-constructeur, certifie:

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R 321-15 du Code de la Route
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que:

- le châssis est resté conforme au type décrit dans le certifcat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R 311-1 à R 311-8, R 321-10 et R 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières, satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur:
  - dans le certicat de conformité (1)
  - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1)~~

et la longueur des ferrures est inférieure à 120mm
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur

- le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J 1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J 1) et (ou) une double carrosserie (J 3)

Fait à : **LIPSHEIM**
Le : **15/02/2019**
Signature et cachet du carrossier qualifié :

MEILLER SARL
3A, Route de Lyon
67640 LIPSHEIM
Tél. 03 88 64 87 50 - Fax 03 88 64 87 51
SIRET 419 506 258 00013 - APE 342 A

(1) Rayer la mention inutile
(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 3 : doit répondre à la nomenclature des carosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 relatif à l'immatriculation des véhicules